



## Site de rencontre internet et autoentreprise

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je suis autoentrepreneur et  
je souhaiterais ouvrir un site de rencontre sur internet héberger en France

voilà je suis en développement de mon site internet de rencontre

je sais qu'il faut que je fasse une déclaration à la CNIL.

l'inscription sera gratuite mais une fois inscrit il faudra payer un forfait ou un pack de crédit pour pouvoir discuter avec une femme  
comme cela est le cas du site concurrent [www.adopteurmec.com](http://www.adopteurmec.com)

ma question est que faut-il que je conserve comme document et comment

facture des packs ou forfaits,  
inscription de chaque personne sur mon futur site

que dois-je garder? ET SOUS QUELLE FORME et combien de temps?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

voilà je suis en développement de mon site internet de rencontre  
je sais qu'il faut que je fasse une déclaration à la CNIL.  
Êtes-vous déjà enregistré auprès de l'URSAFF?

ma question est que faut-il que je conserve comme document et comment

facture des packs ou forfaits,  
inscription de chaque personne sur mon futur site  
que dois-je garder? ET SOUS QUELLE FORME et combien de temps?  
Pourriez-vous préciser votre question?  
De quel document parlez-vous?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
oui je suis enregistré auprès de l'URSAFF

ma question est quel sont les documents que je dois conserver et leur durée en cas de contrôle:  
c'est-à-dire facture de mes futurs clients, nom et adresse  
leur profil internet enregistré sur mon site

format: format internet ou format papier

cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

En principe les données personnelles ainsi que les IP (données de connexion) : durée de conservation un an maximum (décret de 2007) au delà elle doivent être anonymisées.

quant au support: fichiers.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie

une declaration a la cnil est elle obligatoire pour les site internet et ce genre de site?

COORDIALEMENT

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Oui la déclaration doit être faite car votre site va collecter des informations relatives aux personnes.

Cordialement